

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



* *
*

Séance du 20 Février 2014

21 - GESTION FINANCIERE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE

21.1 - Remboursement de frais engagés par l'EPIC Tisséo dans le cadre de projets sous maîtrise d'ouvrage SMTc

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Au cours de l'année 2013, la Régie a dû engager des dépenses en interface avec l'exploitation afin de pallier à des dysfonctionnements d'équipements ou de réaliser des travaux non programmés ou urgents, menés dans le cadre d'opérations sous maîtrise d'ouvrage SMTc.

Ces dépenses d'un montant total de 623 587,32 € HT concernent :

- Les travaux urgents non programmés, pour un total de 369 040,79 € HT, décomposé comme suit :
 - L'aménagement des locaux provisoires de l'agence commerciale de Basso Cambo et des locaux Sûreté – pour un montant total de 36 417,28 € HT,
 - La remise en état de la Détection Incendie de l'agence commerciale de Basso Cambo – pour un montant total de 1 974,90 € HT,
 - Le remplacement des sols plastiques de l'agence commerciale de Basso Cambo – pour un montant total de 4 908,21 € HT,
 - L'installation et la mise en service de bornes d'information aux voyageurs aux arrêts de la ligne Linéo 16 – pour un montant total de 48 360,00 € HT,
 - La réparation des avaries niveau 4 sur les Escaliers Mécaniques EM4 et EM24 des stations respectives de Reynerie et Esquirol – pour un montant total de 25 346,55 € HT et de 10 164,08 € HT,
 - Le traitement des infiltrations d'eaux de la station du Capitole – pour un montant total de 40 004,00 € HT,
 - Le traitement des infiltrations d'eaux critiques en tunnel – pour un montant total de 47 057,00 € HT,
 - La réparation des armoires électriques du puits théâtre Capitole – pour un montant total de 1 979,42 € HT,
 - La réparation des œuvres d'art des stations Trois Cocus et Jeanne d'Arc – pour un montant total de 2 472,23 € HT,
 - La réparation de l'éclairage du viaduc de l'Hers – pour un montant total de 16 393,50 € HT,
 - La mise en place d'une distribution réseau dans la salle informatique du Garage Atelier de Basso Cambo – pour un montant total de 20 081,20 € HT,
 - Le remplacement de l'automate réseau traction obsolète – pour un montant total de 34 850,00 € HT,
 - L'amélioration de la ventilation et de l'isolation des portes de la sous-station tramway de Casselardit – pour un montant total de 5 125,30 € HT,
 - La réfection des enrobées de l'entrée du site d'Atlanta – pour un montant total de 20 883,30 € HT
 - Le traitement de l'air vicié du bâtiment 160 du site de Langlade – pour un montant total de 20 839,22 € HT,

- La remise en état des locaux de Park Avenue – pour un montant total de 32 184,60 € HT,
- Les dépenses en interface avec l'exploitation pour un total de 133 800,05 € HT, décomposé comme suit :
 - La mobilisation de ressources intérimaires pour assurer la gestion du basculement des centrales incendie, dans le cadre de l'opération « Sécurité Tunnel de la Ligne A » - pour un montant total de 24 085,86 € HT,
 - La mobilisation de ressources intérimaires pour assurer la gestion de la sécurité sur les quais de la station Jean Jaurès, dans le cadre de l'opération « Amélioration Stations de la Ligne A » - pour un montant total de 66 301,19 € HT,
 - La mobilisation de ressources intérimaires pour assurer l'accompagnement des travaux du projet ENVOL et la mise en œuvre de la VUT - pour un montant total de 43 413,00 € HT,
- Les prestations complémentaires :
 - La location d'un chapiteau pour assurer les interventions nécessaires dans le cadre de l'opération Mi-Vie des rames VAL 206 - pour un montant total de 15 480,00 € HT,
 - La consommation de pièces détachées utilisées dans le cadre des études et de la réalisation de l'opération Mi-Vie des rames VAL 206 - pour un montant total de 63 301,52 € HT,
- Les dépenses de fonctionnement, engagées par l'EPIC :
 - pour assurer la fourniture de services et la maintenance des équipements informatique - pour un montant total de 26 964,96 € HT.
 - pour des prestations de communication liées à la refonte de l'ergonomie du site internet spécifiquement dédié au covoiturage pour un montant de 15 000 € HT.

Il convient en conséquence de rembourser à l'EPIC, les dépenses qu'il a ainsi engagées pour le compte du SMTC

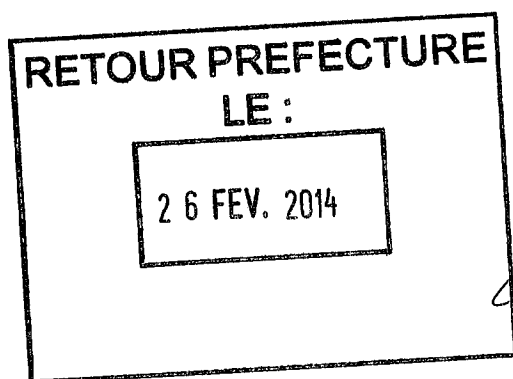
* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : AUTORISE le remboursement à l'EPIC des factures correspondantes.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre COHEN